

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :

CETTE FICHE EST PROVISOIRE

en attendant la publication de la nouvelle grille RGE pour identifier les non-conformités



FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUFFE EAU GAZ - APPAREIL C

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

- ✓ Conforme
 - ✗ Non conforme/ Non vérifiable
 - ∅ Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

	✓ ✗ ∅	✓ ✗ ∅
Installation du chauffe-eau		
1. Dimensionnement du chauffe-eau gaz instantané pour des conditions d'utilisations données et de besoins ECS supposés (nombre de personnes ou taille de logement) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2. Chauffe-eau installé le plus près possible des points d'utilisation ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
3. Un adoucisseur est prévu si installation dans une région où l'eau est très calcaire ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
4. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NF C 15-100 ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
5. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
6. Respect des dimensions maximales et du nombre d'éléments maximum indiqué sur la notice du chaudière ou sur la notice technique de l'EVAPDC ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Mise en oeuvre de la fumisterie		
7. Si sortie en façade en copropriété : le client possède l'autorisation de la copropriété ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide		
8. Tracé et dimensionnement du réseau conformes ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
9. Le volume d'eau entre la sortie de chauffe-eau et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieur à 3 litres ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

	✓ ✗ ∅	✓ ✗ ∅
Installation du chauffe-eau		
10. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme ? Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
11. Chauffe-eau gaz installé à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
12. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), ou possibilité de le supprimer le cas échéant ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Mise en oeuvre de la fumisterie		
13. Dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : Le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisée et la procédure a été validée ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide		
14. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en œuvre de la partie gaz

15. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

16. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ?

17. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

18. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation du chauffe-eau

19. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

20. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

21. En volume habitable, Si le système EVAPDC traverse d'autres pièces que celle où se trouve l'appareil, il est coffré afin d'éviter tout déboîtement accidentels ?

22. Si configuration concentrique : la paroi extérieure du conduit n'est pas en contact avec des matériaux combustibles ?

23. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis technique (avec un minimum de 2 cm) ?

24. Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées ?

25. Conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ?

26. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable) ?

27. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

28. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

29. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

30. Présence d'une liaison équipotentielle ?

31. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA (clapet de non retour avec une vanne en amont) au niveau de l'arrivée d'eau de ville ?

32. Présence d'un filtre à eau sur l'arrivée d'eau froide ?

33. Présence d'un groupe de sécurité à moins de 3 m de l'appareil (à l'exception des chauffe-eau à écoulement libre) et aucun organe ou piquage entre le groupe de sécurité et l'appareil ?

34. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

35. Si canalisations métalliques : présence d'un raccord isolant diélectrique sur l'arrivée d'eau froide et la sortie eau chaude

36. Lorsque les dispositifs de sécurité peuvent atteindre les 80°C et en présence de matériaux de synthèse : présence d'une canalisation cuivre d'une longueur minimale de 50 cm entre la sortie d'eau chaude et le matériau de synthèse ?

37. Si chauffe-eau avec un dispositif de contrôle externe : présence et réglages de celui-ci en fonction des paramètres définis (programmation du nombre de douches,...) ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

38. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et entretenable sans déplacer l'appareil ?

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

39. Le dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA est :
- installé dans un lieu aéré et non inondable ?
- accessible ?
- protégé contre le gel ?

40. Si pression supérieure à 4 bar : présence d'un réducteur de pression à l'entrée du réseau d'eau froide ?

41. Présence d'un dispositif de coupure (vanne d'arrêt) sur le réseau d'eau froide ?

42. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ?

43. Dans les locaux non chauffés, le réseau d'ECS est calorifugé ?

44. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?

Mise en oeuvre de la partie gaz

45. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

46. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

47. Conduite d'alimentation des appareils en :
- métal ?
- bon état ?
- non bridée ?

Mise en oeuvre de la partie électrique

48. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

49. Présence d'une protection contre les surintensités ?

50. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

51. Le circuit électrique est identifié ?

Mise en oeuvre d'un adoucisseur

52. Respect des règles de mise en oeuvre de l'adoucisseur ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

○
○
○
○
○
○
○
○
○
○

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ∅

Installation du chauffe-eau

53. Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?

54. Réalisation d'un test d'étanchéité du système d'évacuation des produits de combustion avant raccordement d'un nouveau système de combustion (sauf dans le cas des conduits concentriques individuels) ?

55. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque, ...) ?

56. Mise en route conforme du chauffe-eau gaz ?

57. Mesure du tirage et des caractéristiques des fumées du chauffe-eau (température, ...) ?

58. Réglage de la consigne entre 55 et 60°C ?

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre de la fumisterie

59. Présence d'une plaque signalétique de l'EVAPDC avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

60. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux hydrauliques réalisés ?

Mise en oeuvre d'un adoucisseur

61. Vérifications du bon fonctionnement de l'adoucisseur et de ses réglages ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

ETAPE 5 RÉCEPTION

✓ ✗ ∅

62. Remise des documents suivants (Passport technique) :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française,
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ),
- la facture de la chaudière installée,
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion sont visibles (sur le conduit de fumée ou à proximité) ?

63. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation.

✓ ✗ ∅

64. Remise du rapport de mise en service ?

65. Le client est informé des précautions d'utilisation du chauffe-eau (prise en main) ?

66. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?

67. Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil ? (alimentation en air de combustion).

68. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien de l'installation ?

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

○
○

.....
.....